

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 467

présenté par
M. Jacquat
-----**ARTICLE 59**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« aux articles L. 443-1 et L. 443-2 »

les mots :

« au chapitre III du titre IV du livre IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.